



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mil vingt-quatre**  
**Le Vingt-Neuf Janvier à 19 heures 00**

Le Conseil Municipal  
légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique  
sous la présidence de

Monsieur **de CHABANNES Jacques, Maire**

Étaient présents :

**M. de CHABANNES. M. BOUCHET. Mme QUATRESSOUS.  
M. BRUNIAU. Mme CHERVIN. Mme SAVEY. M. ROUSSILHE.  
M. GANTHER. Mme COLLANGE. Mme JEUNE. M. TALABARD. Mme  
MINARD de CHABANNES. Mme PÉRICHON. M. HUSSON. M.  
BOUTONNAT.**

Formant la majorité des membres en exercice.

### Excusés :

- **M. FERBOS, pouvoir à Mme QUATRESSOUS,**
- **Mme AUBIN, pouvoir à Mme MINARD de CHABANNES,**
- **M. BODIN, pouvoir à M. de CHABANNES,**
- **Mme MOUILLÈRE, pouvoir à Mme CHERVIN.**

### Absents :

- **Mme VAZ.**
- **M. MARTIN.**

**Monsieur BOUTONNAT Jérôme a été élu Secrétaire.**

DATE DE  
CONVOCAION  
**25 JANVIER 2024**

DATE D'AFFICHAGE  
**25 JANVIER 2024**

NOMBRE DE  
CONSEILLERS  
EN EXERCICE : **21**  
PRESENTS : **15**  
VOTANTS : **19**

**OBJET :DEMANDE  
DE SUBVENTIONS  
DETR  
RÉNOVATIONS  
ÉNERGÉTIQUES.**

Monsieur le Maire expose qu'une étude thermique a été lancée sur le Centre Socio-Culturel, le Cabinet d'études a préconisé des travaux d'amélioration des performances énergétiques.

Ces travaux traduisent la volonté de la collectivité de s'inscrire dans une dynamique de transition écologique induisant une baisse des coûts de fonctionnement significative.

Aussi les travaux d'amélioration énergétiques sont la mise en place d'une Gestion Technique Centralisée pour la programmation du chauffage en fonction de l'occupation des locaux et pilotage du chauffage à distance. Les radiateurs seront également équipés d'un système de régulation programmable et pilotable à distance pour permettre une gestion locale par local du chauffage. Cette mise en place du système de GTC représente un gain énergétique de 8,41 %.

Aussi afin de financer ces travaux, Monsieur le Maire précise qu'il sera déposé une demande de DETR au titre du dispositif Améliorations des performances énergétiques. Le montant des dépenses est de 55 450,00 € HT.

.../...

Le plan de financement sera décomposé comme suit :

- DETR : 24 952,50 € HT
- Fonds vert Rénovation énergétiques : 19 407,50 € HT
- Autofinancement : 11 090,00 € HT

Après avoir entendu ces explications, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- autorise le dépôt du dossier de subvention sur le dispositif DETR concernant l'amélioration des performances énergétiques.

Fait et délibéré en Mairie de LAPALISSE, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,  
Jacques de CHABANNES,  
Maire de LAPALISSE

Certifié exécutoire  
Transmis en Sous-Préfecture  
de VICHY, le - 7 FEV. 2024

Publié ou Notifié  
le : 30 JAN. 2024

Accusé de réception de la télétransmission  
le :

Le Maire,

  
